



Intersyndicale Alcanet International (groupe Alcatel Lucent) Communiqué de presse

Le comité d'entreprise d'Alcanet International va en justice

Meudon, le 15 octobre 2009

Le comité d'entreprise d'Alcanet International (filiale informatique d'Alcatel-Lucent) annonce qu'il a déposé un référé auprès du tribunal de grande instance de Paris afin d'invalider la réunion tenue le 14 octobre. Lors de cette réunion, la direction demandait aux élus du comité d'entreprise de rendre leur avis sur le projet de cession du capital au groupe HP-EDS. Le comité d'entreprise a constaté l'irrégularité de l'ordre du jour et a, par conséquent, mandaté son secrétaire pour ester en justice. Cette opération capitaliste rentre dans le cadre de l'externalisation de l'informatique d'Alcatel-Lucent.

La CFDT et la CFE-CGC ne peuvent, de nouveau, que condamner les pratiques d'une direction cherchant à avancer à tout prix et sans considération des salariés de la société ni de leur avenir. Les syndicats se félicitent de la volonté des élus à faire respecter leurs droits et appellent solennellement la direction à plus de transparence quant au processus et conséquences de l'externalisation.

Depuis le 9 octobre, les salariés de l'informatique d'Alcatel-Lucent ont entamé un mouvement de grève suivi sur tous les sites par les salariés. Outre l'opacité de la direction sur ce projet qui refuse de fournir aux élus les informations pertinentes sur l'avenir de la société, la direction du groupe refuse toujours d'entamer des négociations sur les mesures d'accompagnement pour les salariés.